



**MISSION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS
DES NATIONS UNIES
À NEW YORK**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CRIME CONTRE L'HUMANITE
INTERVENTION DE M. HUGO WAVRIN,
CONSEILLER JURIDIQUE ADJOINT DE LA FRANCE AUPRÈS DES NATIONS UNIES**

ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

= Vérifier au prononcé =

New York, le 12 octobre 2023

Madame La Présidente / Monsieur le Président,

Ma délégation prenant la parole pour la première fois cette session, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection. Le Bureau pourra compter sur le plein soutien de la France pour la conduite des travaux de cette Commission.

Ma délégation se joint à la déclaration de l'Union européenne et souhaite ajouter les éléments suivants, à titre national.

Les crimes contre l'humanité sont des crimes atroces dont les auteurs doivent répondre. Or, à la différence des crimes de génocide et des crimes de guerre, aucune convention internationale ne régit aujourd'hui la prévention et la répression de tels crimes.

La Commission du droit international a décidé, le 5 août 2019, de recommander un projet d'articles sur la prévention et la répression des crimes contre l'humanité à l'Assemblée générale des Nations Unies. En particulier, la Commission du droit international a préconisé l'élaboration, par l'Assemblée générale ou par une conférence internationale, d'une convention fondée sur ce projet d'articles. Un premier jalon dans la

protection contre les crimes contre l'humanité a été posé par l'adoption d'un outil indispensable de coopération, la convention de Ljubljana-La Haye, qui renforce ainsi la nécessité d'avancer sur ce projet d'articles.

Après plusieurs années sans avancée, la 6^{ème} Commission a enfin pu échanger sur le projet d'articles de la CDI en avril dernier et s'engager, pour la première fois, dans un dialogue substantiel sur le fond. Nous espérons que la réunion intersessionnelle en avril prochain permettra des avancées concrètes vers la négociation d'une convention.

La délégation française soutient pleinement l'adoption d'une telle convention qui renforcerait le cadre juridique international pour lutter contre les crimes les plus graves. Elle saisit cette occasion pour remercier la Commission du droit international pour le concours qu'elle continue d'apporter à la codification et au développement progressif du droit international. C'est ce travail de grande qualité qui a permis des discussions poussées.

Madame La Présidente / Monsieur le Président,

Notre délégation se tient prête pour continuer le dialogue engagé, dans un cadre le plus large et le plus transparent possible avec les autres délégations et continue de plaider pour une adoption universelle d'une convention sur la prévention et la répression des crimes contre l'humanité.

Je vous remercie./